

# Le rôle décisif des sapeurs-pompiers durant l'épidémie de Zika en Polynésie française

## Quels enseignements pour les autres pays ?

Alors que l'épidémie de zika se développe en Amérique latine et dans les Antilles, il est crucial de tirer tous les enseignements de sa propagation antérieure. En Polynésie française, l'épidémie de zika s'est développée rapidement et intensément d'octobre 2013 à mars 2014. On estime que 25 % de la population a été affecté sur l'ensemble des archipels <sup>(1) (2) (3)</sup>. Jusqu'alors, jamais dans le monde, une épidémie de zika n'avait pris une telle ampleur et une telle gravité. Face au déficit d'anticipation et de coordination, tous les services publics ont été mobilisés. Au près des acteurs de la santé et de l'hygiène et de la salubrité publique, les sapeurs-pompiers ont pris part très activement à la lutte anti-vectorielle, sa coordination comme sa mise en œuvre, pour juguler l'épidémie.

### La Polynésie française

Elle se répartit au centre de l'océan Pacifique sur une superficie équivalente à l'Europe. La partie émergée est composée de 118 îles rattachées à cinq archipels. La population totale, soit près de 270 000 habitants est présente sur 75 îles habitées.

Elle a un statut d'autonomie en application de la loi organique 2004-192 du 27 février 2004. L'assemblée est élue au suffrage universel, le président dirige l'action du gouvernement et promulgue les « lois du Pays ». Un droit spécifique est appliqué.

Le pays exerce des compétences très étendues comme l'éducation, l'environnement, la santé publique, les affaires sociales et économiques. L'État français dispose de compétences régaliennes fixées par la loi organique.

Dans le cas d'une épidémie, le Pays est compétent en matière de santé publique, l'État n'intervient qu'en cas de risques majeurs et de catastrophes, dans le cadre d'une coordination et de la réquisition de moyens concourant à la sécurité civile. Les intervenants publics concernés sont positionnés à trois niveaux : 1/ Les communes avec leurs plans communaux de sauvegarde, cadres opérationnels destinés à protéger les populations lors d'événements majeurs sur leurs territoires ; 2/ Le Pays avec ses entités en charge de la santé, de l'hygiène et de la salubrité publique ; 3/ Le Haut-Commissariat de la République avec ses services - notamment la Direction de la défense et de la protection civile - et ses relais de mobilisation de moyens nationaux voire internationaux.

### *L'épidémie s'est déclenchée dans un contexte de survenance épisodique d'alerte relative à la dengue ou au chikungunya*

Au début, le réseau sanitaire - vigilant à l'égard du risque d'explosion de dengue - a été alerté par la multiplication de syndromes caractéristiques du zika et leur confirmation par une détection de l'ARN viral (test RT-PCR) <sup>(1) (2) (3)</sup>.

L'alerte est devenue majeure à partir de mi-novembre 2013, moment où les cas de complications auto-immunes et neurologiques dont celles liées aux syndromes de Guillain Barré <sup>(1) (2) (3)</sup> risquaient de saturer les services hospitaliers de soins intensifs.

Le temps de faire le lien entre les cas suspects, les cas confirmés et les cas de complications, l'épidémie de zika s'est développée sur tout le territoire alors que le contexte pour la prise de décisions opérationnelles était difficile (fêtes de fin d'année, période de campagne électorale pour les élections locales, manque de moyens matériels et humains des services d'hygiène et de salubrité publique, tergiversations entre les acteurs notamment pour couvrir les dépenses nécessaires).

## *Le moustique vecteur du zika était dispersé partout sur le territoire polynésien.*

Le réseau de surveillance était suffisant pour suivre l'épidémie globalement mais pas pour géolocaliser précisément sa progression spatiale. Les moyens tant humains que matériels étaient tout à fait insuffisants au regard de l'ampleur et de la vitesse de propagation de l'épidémie. Par manque de moyens, les traitements ciblés d'élimination des gîtes de moustiques autour du domicile des cas inventoriés qui étaient pratiqués

ne permettaient pas de réguler la propagation de l'épidémie.

Le moment où l'alerte est devenue majeure correspond justement à celui où la Direction de la défense et de protection civile a été sollicitée afin d'apporter un soutien aux équipes sanitaires en termes d'organisation et de coordination de la lutte anti-vectorielle.

### La sécurité civile en Polynésie française

Les services d'incendie et de secours organisés à l'échelle communale sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence. Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes : 1/ La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ; 2/ La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ; 3/ La protection des personnes, des biens et de l'environnement ; 4/ Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

Les services d'incendie et de secours sont placés, pour emploi, sous l'autorité du Maire ou du Haut-commissaire, agissant dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs.

Au sein du Haut-commissariat, la Direction de la défense et de la protection civile est chargée de veiller à la bonne distribution des secours et à la prévention des crises sur le territoire de la Polynésie française. Elle est chargée de la prévention, des plans prévisionnels, de la détection des risques majeurs, de l'alerte des populations, de l'organisation de la gestion de crise, de la mise en place et du suivi des plans communaux de sauvegarde, du suivi de la formation des services d'incendie et de secours et de leurs équipements, du commandement des opérations de secours, du conseil auprès des maires en matière d'organisation et d'équipement de leurs corps de sapeurs-pompiers.

Il existe actuellement 26 services d'incendie et de secours en Polynésie française comptant au total près de 500 sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires.

Les sapeurs-pompiers assurent au total, tous les ans, près de 25 000 interventions dont 66% pour secours à personnes, 25% pour opérations diverses, 7% pour accidents routiers et 2% pour incendie.

## *La stratégie de lutte anti-vectorielle qui a été mise en œuvre a alors porté sur l'information du public, l'élimination des gîtes larvaires de moustiques et la pulvérisation d'insecticides*

L'intervention des sapeurs-pompiers coordonnée par la Direction de la défense et de protection civile s'est articulée en plusieurs actions qui, aux côtés des services sanitaires et des services communaux ont été déterminantes pour juguler l'épidémie :

- 1 Concertation avec des experts en charge de lutte anti-vectorielle en vue d'un retour d'expérience sur la conduite des interventions contre la dengue et contre le chikungunya. Les sapeurs-pompiers avaient alors pris en charge la sectorisation cartographique par groupes de 100 maisons, la planification journalière et la centralisation de la remontée d'information des opérations qui consistaient en élimination de gîtes larvaires dans les habitations et leurs alentours, couplée en pulvérisation d'insecticides dans les espaces publics.
- 2 Elaboration d'un protocole, précis et pratique, de lutte anti-vectorielle en s'inspirant du retour d'expérience et en s'appuyant sur les plans communaux de sauvegarde existants puis concertation avec les parties prenantes pour son adoption.
- 3 Sectorisation des communes en districts de 100 habitations pour l'élimination systématique des gîtes

de moustiques, édition de plans des districts et mise à disposition auprès des communes et auprès des équipes chargées de la lutte anti-vectorielle.

- 4 Mise en œuvre d'un Poste de Coordination Opérationnelle pour toute la Polynésie française, chargé de la planification au jour le jour des opérations communales sectorisées d'élimination des gîtes et des opérations de pulvérisation d'insecticide dans les espaces publics, du recueil de l'information remontant des Postes de Coordination communaux et du bilan des avancées.
- 5 Organisation de l'assistance des sapeurs-pompiers auprès des équipes d'intervention pour la création de centres techniques d'intervention, pour l'organisation des rassemblements d'équipes, pour la formation des intervenants (communication auprès de la population, mode d'intervention, dosage d'insecticides ou larvicides, lavage des matériels...) et pour l'encadrement des interventions multi-équipes.
- 6 Evacuation sanitaire.

## ***La lutte contre l'épidémie a donné lieu à une mobilisation générale, originale et inégalée de l'ensemble des services publics (Communes, Pays, État).***

Un réseau d'une cinquantaine de sites a permis de rapporter au fur et à mesure les cas suspects à l'autorité de santé et l'ensemble de la chaîne médicale a été mobilisée.

En ce qui concerne la lutte anti-vectorielle, 700 personnes ont été mobilisées dont plus de la moitié ont suivi une formation. De près ou de loin, tous les sapeurs-pompiers ont aussi été mobilisés. Au total, les 15 communes traitées en majeure partie et les 3 communes traitées partiellement représentent la moitié de la population de Polynésie française.

Le coût total de l'épidémie de zika est estimé à 8,4 millions d'euros <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup> <sup>(3)</sup> dont 56 % de coût médical direct (consultations, hospitalisations et analyses), 37 % de coût médical indirect (arrêts de travail, perte de productivité) et 7 % de coût non médical direct (surveillance, prévention, lutte anti-vectorielle, communication - hors coût salarial des personnels impliqués).

Eu égard aux enjeux, le budget consacré à la lutte anti-vectorielle apparaît sous-dimensionné - même si le chiffrage ne tient pas compte de la masse salariale des personnels impliqués. Pourtant, sa mise en œuvre a certainement été décisive pour juguler l'épidémie.

**Aux côtés des personnels des services sanitaires et des services municipaux, les sapeurs-pompiers ont été en position de clé de voûte - quand on considère leur rôle au Poste de Coordination**

**Opérationnelle, et en position clé de cheville ouvrière - quand on considère leur rôle pour la mise en œuvre pratique de la lutte anti-vectorielle.**

Le savoir-faire des sapeurs-pompiers et leur proximité à la population, au quotidien pour accomplir leurs missions d'incendie et de secours, comme lors de crises majeures a trouvé toute sa place pour répondre aux besoins de mobilisation, d'organisation, de coordination, de planification et de direction d'équipes opérationnelles.

Les enseignements tirés de la lutte contre le zika en Polynésie française pourront certainement être transférés à d'autres épidémies y compris du point de vue des actions accomplies par les sapeurs-pompiers.

**Au-delà, il apparaît que, dans les contextes climatiques favorables au développement des arboviroses comme la dengue, le chikungunya et le zika, il est urgent de mettre en œuvre un plan de communication, de formation et de prévention de grande ampleur auprès de la population pour empêcher, autant dans les zones urbaines que rurales, le gîte des moustiques transmetteurs. Peut-être pourrait-on s'inspirer pour cela des mesures obligatoires de prévention que réalisent les sapeurs-pompiers du monde entier contre les incendies. En tout cas, dans ces contextes climatiques, il devrait s'agir d'une mobilisation intersectorielle de tous les services publics, locaux, régionaux et nationaux.**

---

### ***Bibliographie***

<sup>(1)</sup> MALLET et al. (2015). *Bilan de l'épidémie à virus ZIKA en Polynésie française, 2013-2014*. Bulletin d'informations sanitaires, épidémiologiques et statistiques, Direction de la santé (Papeete), pp. 1-5.

<sup>(2)</sup> LONCKE et al. (2015). *Retour d'expérience sur l'épidémie de ZIKA en Polynésie française en 2014*. Bulletin d'informations sanitaires, épidémiologiques et statistiques, Direction de la santé (Papeete), pp. 5-8

<sup>(3)</sup> THIRIA (2014). *Epidémie à virus Zika en Polynésie Française. Retour d'expérience. Rapport, Polynésie française*. 54 p.

### *Auteurs*

**Frédéric TOURNAY**, Colonel de sapeur-pompier. Directeur de la défense et de la protection civile (Haut-Commissariat de la République en Polynésie française, Papeete).

30 ans de service, d'abord en qualité de sapeur-pompier volontaire (1986 à 1992), ensuite recruté au service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais, puis de la Savoie en qualité d'officier de sapeurs-pompier.

En 2004, chargé de la division projet à l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompier pour la création du plateau technique sur 25 ha reproduisant différents sinistres à l'aide de simulateurs d'incendie et permettant la mise en action de six centres d'interventions simultanément. En 2008, prend la direction de ce nouveau centre de formation destiné aux commandants des opérations de secours et développe des nouvelles doctrines pédagogiques.

En 2011, nommé directeur du pôle national sapeurs-pompier et risques majeurs au Centre national de la fonction publique territoriale.

Depuis 2013, Directeur de la défense et de la protection civile en Polynésie française.

Intervenu également dans le cadre des coopérations internationales du ministère de l'Intérieur sous l'égide de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises. (Algérie, Croatie, Portugal, UK, Italie)

**Mathieu LAMOTTE**, Docteur de l'Université. Pendant 20 ans, chercheur dans la fonction publique d'État (dont 9 ans en coopération internationale).

Fondateur de la société LAMOTTE PARTENAIRE basée à Lyon. Depuis 8 ans, consultant principalement pour des missions d'audit et de conseil auprès des acteurs de la sécurité civile et de leurs partenaires institutionnels.

Est intervenu dans près de la moitié des services d'incendie et de secours en France, il dispose aussi d'une solide connaissance de la sécurité civile Outre-Mer (Guyane, Martinique, Polynésie, Réunion).

Est intervenu en coordination d'études nationales (Assemblée des Départements de France, Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Ecole Nationale Supérieure des Officiers de sapeurs-Pompier, Fédération Nationale des Sapeurs-Pompier de France).